

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2025

Étaient Présents : MM. VAN GOETHEM H, FERNANDES, HAREN, VAN GOETHEM E, LIEVIN, HOLLINGUE, DECAUX, LE LAGADEC, BEAUGER, PEUVOT, GRISON

Madame BOONE donne pouvoir à Monsieur VAN GOETHEM Hubert

Madame BARBIER donne pouvoir à Madame LIEVIN Myriam

Absent : Monsieur GALLAND

Absente excusés : Madame DEBUIRE.

Monsieur VAN GOETHEM Hubert soumet le compte rendu de la précédente séance qui appelle un commentaire. Monsieur GRISON redemande à ce que le « trou » sur la route de la rue Jules Verne soit bouché. Monsieur Le Maire achètera les matériaux nécessaires afin que les services techniques s'en occupent.

FONCTIONNEMENT PERISCOLAIRE ET ALSH A LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2025

Monsieur le Maire interroge Monsieur HOLLINGUE car le contrat de Madame HOLLINGUE arrive à terme le 01 septembre 2025. Monsieur HOLLINGUE répond qu'à défaut d'avoir son agrément de famille d'accueil, elle n'est pas en mesure actuellement de donner une réponse.

Monsieur le Maire déclare que Monsieur BOULANGER Théo, diplômé du BPJEPS, est en fonction depuis le 01 février 2025 et postule pour le poste de directeur du périscolaire. Jusqu'à présent il était agent périscolaire et en formation auprès de Madame HOLLINGUE.

Concernant le centre aéré du mois de Juillet, il a été demandé à Monsieur le Maire de préparer des contrats pour cinq animateurs, en plus des deux salariés permanents. Monsieur le Maire s'interroge sur le nombre d'inscriptions attendus afin d'avoir une bonne gestion du personnel pour réduire les coûts du périscolaire. Monsieur HOLLINGUE ne peut à ce jour annoncer le nombre d'inscrits.

Monsieur VAN GOETHEM Hubert a demandé à Madame HOLLINGUE de prendre contact avec Monsieur BEAUMONT, Maire de Flers sur Noye, intéressé par notre structure d'accueil.

Pour l'A.L.S.H. du mercredi Monsieur le Maire a pris attache auprès de Monsieur CHAID et Monsieur BOUHAHAD, de la D.C.C.S. pour connaître la réglementation des seuils d'accueil. Il lui a été répondu qu'en dessous de 7 inscrits la structure d'accueil peut ouvrir en garderie et non en ALSH. Néanmoins, cette manière de faire ne nous permet pas d'obtenir les aides de la CAF.

Monsieur FERNANDES demande si l'engagement écrit pris par les parents de mettre leurs enfants à minima deux mercredis par mois a été respecté ? Monsieur HOLLINGUE répond que ce n'est le cas pour tous les parents.

Au vu du peu de fréquentation du mercredi, certains salariés ne souhaitent pas maintenir le service.

Pour autant, Monsieur le Maire insiste que ce service public soit maintenu pour la pérennité de l'école.

Monsieur FERNANDES et Monsieur BEAUGER préconisent d'établir pour la rentrée de septembre 2025 un contrat d'engagement financier avec les parents.

A savoir 2 mercredis par mois au tarif de :

- 5,20 euros pour le tarif A
- 6,20 euros pour le tarif B
- et 7,20 pour le tarif C le mercredi par enfant inscrit (habitant Jumel ou extérieur)

- Les enfants non inscrits de façon contractuelle se verront appliquer le prix suivant :
 - 7,40 euros pour le tarif A
 - 8,40 euros pour le tarif B
 - 9,40 euros pour le tarif C.

Après discussion, le conseil municipal adopte cette résolution.

Concernant la gestion du personnel, Monsieur le Maire s'interroge sur la présence dans la structure de Madame PARIS Cindy, alors qu'elle a démissionné de son poste. Monsieur HOLLINGUE dit avoir demandé à plusieurs reprises de lui faire un contrat de 8 heures hebdomadaire. Monsieur le Maire n'a pas connaissance de cette demande. En ce qui concerne Monsieur BOULANGER Théo, il est prévu une prise de poste de direction au 1^{er} septembre, avec à son actif en plus de son poste d'animateur la partie administrative du périscolaire et de l'A.L.S.H ; Les déclarations C.A.F. seront maintenues par Monsieur HOLLINGUE jusqu'à la fin de son mandat et qu'ensuite il soit envisagé que ce soit les services de la mairie qui reprenne cette tâche.

Monsieur LE LAGADEC interpelle Monsieur le Maire sur le manque de réactivité du secrétariat pour la réalisation de la facturation des cantines, en disant qu'il reçoit parfois 3 factures le même mois. Madame LIEVIN rétorque que Madame VAQUETTE envoie tous les mois les titres dès réception de l'état de facturation. Néanmoins, Madame LIEVIN se propose de se renseigner auprès de Madame VAQUETTE .

A l'avenir il serait souhaitable que des élus participent au recrutement des animateurs au côté du directeur de centre.

Il est proposé que Madame HOLLINGUE puisse continuer en tant qu'animatrice en septembre et octobre, si besoin s'en fait sentir financièrement pour elle. Monsieur HOLLINGUE pense que son épouse n'acceptera pas cette proposition.

Monsieur GRISON propose qu'un rendez-vous soit organisé entre Monsieur le Maire et Madame HOLLINGUE pour discuter de son avenir professionnel. Monsieur FERNANDES se propose de participer à cet entretien.

Il est également demandé de recevoir Madame HORDE pour le suivi de son contrat.

Monsieur HOLLINGUE précise que si Madame HOLLINGUE ne fait plus partie des effectifs au 1^{er} septembre il sera nécessaire d'engager un salarié sur le temps du midi à raison de 8 heures hebdomadaire.

Pour assurer le service périscolaire et ALSH il est donc nécessaire de prévoir 3 personnes à temps complet en plus des salariés sur le temps du midi.

TARIFICATION CANTINE

A défaut des Aides de l'état concernant la cantine à 1 euro, seules les familles au quotient familial de moins de 1000 euros peuvent continuer à garder ce tarif.

Depuis que la cantine est revenu à son ancien tarif (6,20 euros avec la garderie du midi), plusieurs familles se sont plaintes de cette augmentation voir ont enlevé leurs enfants de la cantine. Conscients des difficultés économiques de certains, le conseil municipal entame un débat sur la tarification de celle-ci.

Après discussion, il est proposé de garder le tarif actuel du repas :

- 1,00 euro pour le quotient familial de moins de 1000 euros
- 3,00 euros pour le quotient familial compris entre 1001 et 2000 euros
- 3,50 euros pour le quotient familial supérieur à 2000 euros.

Il est proposé un tarif dégressif sur la garderie avec une remise de 20 % pour deux enfants et de 30 % à partir de 3 enfants.

Suite au débat le vote est le suivant :

Pour : 11 voix

Contre : 1 voix

Abstention : 1 voix.

II CHANGEMENT DE LOCATAIRE AU BUREAU ANNEXE DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire confirme que les locaux seront libres à partir du 30 juin 2025. Un locataire pressenti visitera les locaux le 10 juin prochain.

QUESTIONS DIVERSES

SECURITE

Monsieur DECAUX signale qu'une vitesse excessive est observée aux abords de l'école, il demande à ce que la gendarmerie soit interpellée. Monsieur PEUVOT déclare également des vitesses excessives rue Pasteur.

Plusieurs conseillers signalent qu'un poids lourd stationne régulièrement rue du Sergent Pierre Grosmy. Monsieur le Maire se propose de rencontrer le chauffeur du véhicule, et qu'à défaut d'entente un arrêté d'interdiction de stationner soit pris et qu'un panneau de signalisation soit posé.

ENVIRONNEMENT

Monsieur FERNANDES demande à nouveau s'il est envisagé d'installer des poubelles dans le village. Madame LIEVIN interpelle sur le tarif de ces poubelles d'un montant de 250 euros et propose d'étaler cette dépense sur plusieurs budgets.

Madame BOONE demande à ce qu'une poubelle de couleur jaune soit mise à disposition au cimetière. Une demande serait faite à la Ccaln.

Monsieur GRISON demande le devenir de l'ancien magasin « ED », Monsieur le Maire relate qu'il a eu un contact de la Ccaln pour un projet de ressourcerie, mais rien de concret à ce jour.

Monsieur HOLLINGUE demande où en est le projet de chemin piétonnier entre la rue des Blés et la Voeul du Plan. Monsieur le Maire déclare être en possession d'un devis de géomètre et être en attente du montant des frais de notaire et du montant des droits d'éviction.

Monsieur HOLLINGUE demande également le devenir du projet photovoltaïque rue Germaine Denancy. Monsieur le Maire déclare que le projet est toujours en cours à la CCALN.

Monsieur VAN GOETHEM Eric demande l'état d'avancement de la future mairie. Madame LIEVIN répond que les toutes les demandes de subventions sont déposées et en attente de réponse.

DEMANDE EXPROPRIATION TERRAINS INSALUBRES

Monsieur LE LAGADEC demande à ce que la commune procède à une expropriation sur les terrains en friches au sein de la commune. Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'une démarche très complexe qui demandera beaucoup de temps. Néanmoins, l'idée n'est pas abandonnée et Monsieur HOLLINGUE propose de se rapprocher de la CCALN .

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.